



L'environnement en France

Rapport sur l'état de l'environnement

[Accueil](#) > [Thèmes](#) > [Économie verte](#) > [Fiscalité environnementale](#) > [Taxes](#) > [Fiscalité environnementale](#)

Fiscalité environnementale

Fiches thématiques

La fiscalité environnementale regroupe 36 impôts taxant des produits ou activités nuisibles à l'environnement, comme les énergies fossiles ou les émissions de polluants dans l'air et l'eau. Basée sur le principe pollueur-payeur, son objectif premier est d'inciter les ménages et les entreprises à adopter des comportements favorables à l'environnement, en augmentant le coût des activités qui lui sont nuisibles. Si les taxes environnementales restent, pour les trois quarts, assises sur les consommations énergétiques, principalement sur les énergies fossiles, elles s'appliquent également aux autres problématiques environnementales : changement climatique, pollutions, biodiversité, consommation des ressources naturelles, etc.

Les taxes sur l'énergie : principale source des recettes fiscales environnementales

En 2016, le montant des recettes fiscales environnementales s'élevait à plus de 50 milliard d'euros, contre près de 41 milliards en 1995 (en euros constants).

Évolution du montant des recettes des taxes environnementales de 1995 à 2016

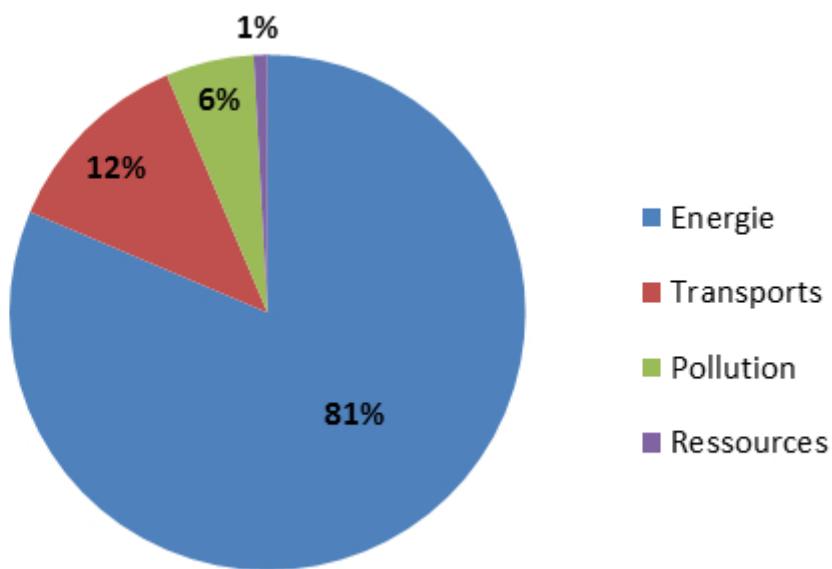
Taxes sur...	1995	2005	2016
... l'énergie	31 729	32 465	40 924
... les transports	6 678	5 428	6 156
... la pollution	2 040	2 111	2 777
... les ressources	303	304	432
Ensemble	40 750	40 308	50 289

Note : en millions d'euros

Champ : France

Source : SDES, Eurostat

Répartition des taxes environnementales par catégorie en 2016



Champ : France

Source : SDES, Eurostat

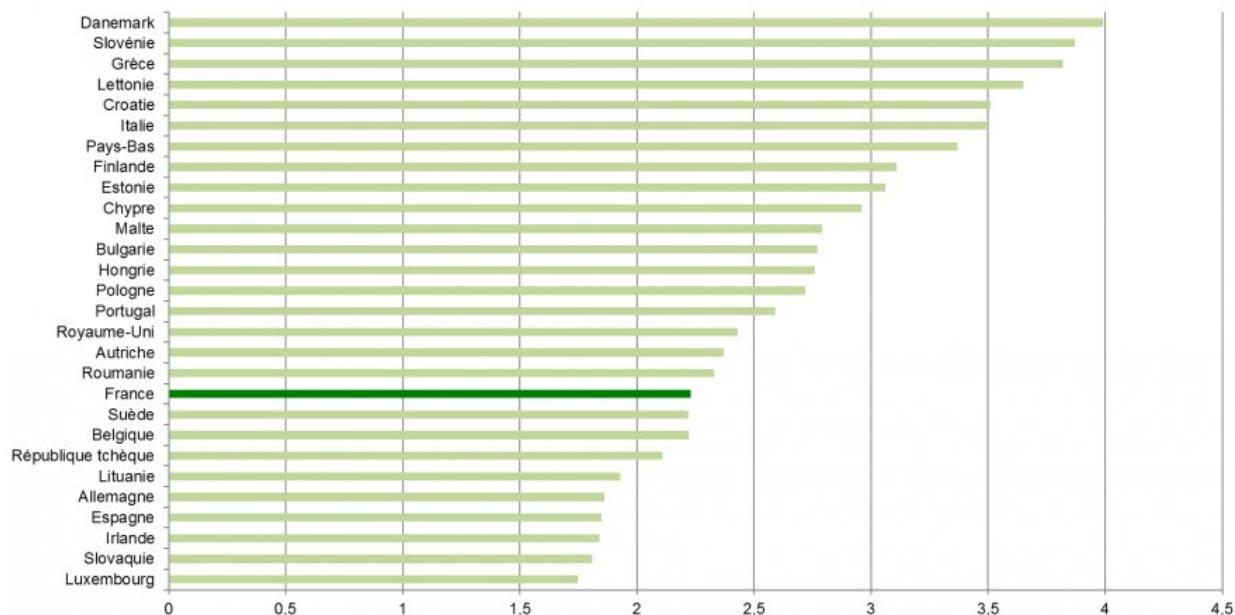
Parmi les quatre catégories de taxes environnementales pesant sur l'énergie, les moyens de transport, les pollutions ou les ressources, les taxes énergétiques sont de loin les plus importantes : en 2016 en France, elles représentent 81 % de l'ensemble des recettes de la fiscalité environnementales (soit près de 41 milliards d'euros). Cette situation s'explique en grande partie par le montant de la TICPE (Taxe Intérieure de Consommation des Produits Énergétiques) qui représente 68 % de l'ensemble de la fiscalité énergétique.

Les taxes sur les transports constituent la deuxième catégorie la plus élevée avec 12 % des recettes (6 milliards d'euros). Cela concerne principalement les taxes sur les certificats d'immatriculation automobiles ou sur les opérateurs du transport (concessionnaires d'autoroute, aviation civile).

Les taxes portant sur les pollutions émises ne représentent que 5 % des recettes (2,7 milliards d'euros) et celles portant sur le prélèvement des ressources naturelles moins de 1 % (430 millions d'euros), en raison notamment de la faible activité extractive de la France.

En 2016, en France, les recettes des taxes environnementales s'élèvent à 2,2 % du PIB contre 2,4 % dans l'UE. Selon ce critère, la France se classe au 19ème rang européen (sur 28), à un niveau proche de celui de la Belgique ou de la Suède. Certains pays, notamment du nord de l'Europe (Danemark, Pays-Bas, Finlande) disposent d'une fiscalité environnementale plus développée, conduisant à des recettes nettement supérieures (près de 4 % du PIB au Danemark).

Part des taxes environnementales dans le PIB des États membre de l'Union européenne en 2016



Source : Eurostat

À l'inverse, plusieurs pays de l'OCDE non européens, comme le Canada, l'Australie ou les États-Unis, ont des recettes de taxes environnementales plus faibles qu'en Europe, en raison de taxes sur l'énergie, notamment sur les carburants, significativement plus faibles.

Une évolution dynamique après 2008

L'ensemble des recettes des taxes environnementales a augmenté de 5,6 % entre 2015 et 2016. Cette évolution résulte essentiellement de la hausse des taxes énergétiques. Celles-ci ont contribué pour 5,6 points à cette hausse portées principalement par la hausse de la TICPE (Taxe intérieure de consommation des produits énergétiques) et de la TICGN (Taxe intérieure sur la consommation de gaz naturel). A l'inverse, les taxes sur les transports ont contribué à diminuer les recettes de 0,3 point.

Évolution de la contribution des taxes aux recettes fiscales environnementales selon les catégories



Lecture : en 2016, les recettes des taxes environnementales ont augmenté de 5,6 % (trait noir). Cette hausse s'explique pour 5,6 points par la hausse des recettes des taxes énergétiques.

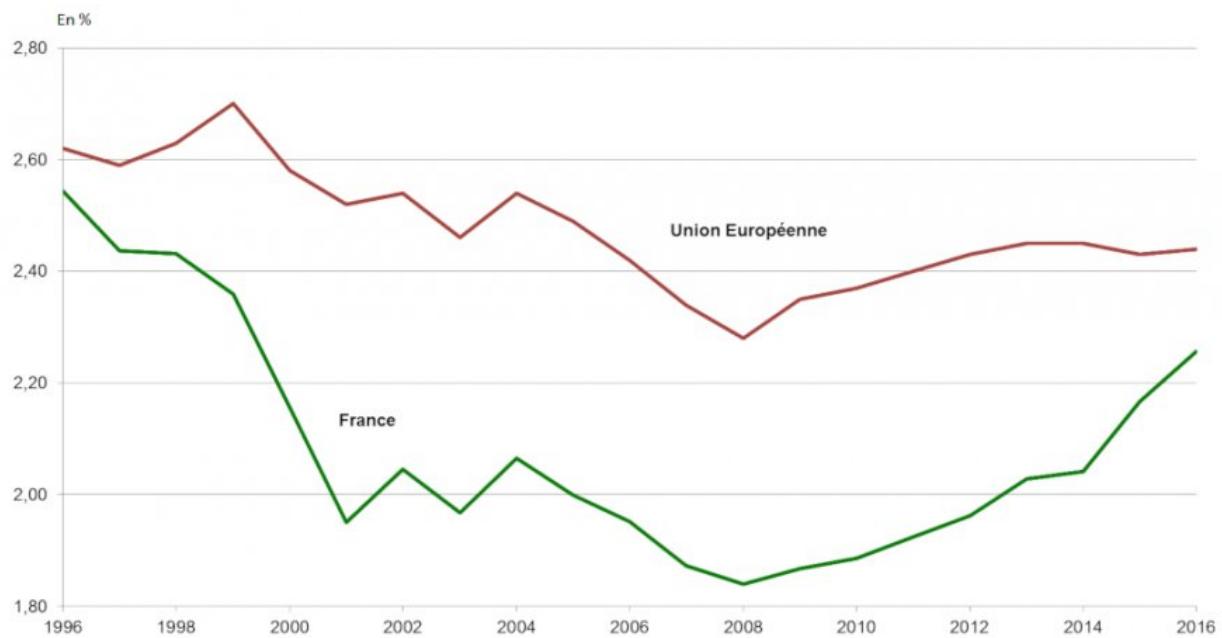
Champ : France

Source : SDES

Sur une période plus longue, les recettes des taxes environnementales se caractérisent par deux phases distinctes. Entre 1996 et 2008, les recettes des taxes environnementales ont globalement baissé malgré quelques hausses certaines années. En 1995, elles représentaient 2,5 % du PIB contre 1,8 % en 2008. Cette baisse s'explique par deux facteurs : la forte croissance du nombre de véhicules diesel, dont le carburant était historiquement moins taxé, et l'absence d'indexation sur l'inflation des barèmes de la plupart des taxes environnementales. Depuis 2009, les recettes des taxes environnementales augmentent pour atteindre 2,2 % du PIB en 2016. Cette croissance s'explique notamment par la hausse rapide de la contribution au service public de l'électricité, qui finance la politique de soutien aux énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque, etc.). À partir de 2014, une composante carbone est introduite dans la

fiscalité des énergies fossiles, avec un taux proportionnel aux émissions de gaz à effet de serre des carburants et combustible. Sa montée en charge a également contribué à la hausse des taxes environnementales.

Évolution de la part des recettes des taxes environnementales dans le PIB



Champ : France et Union Européenne

Source : SDES